

P.A.G



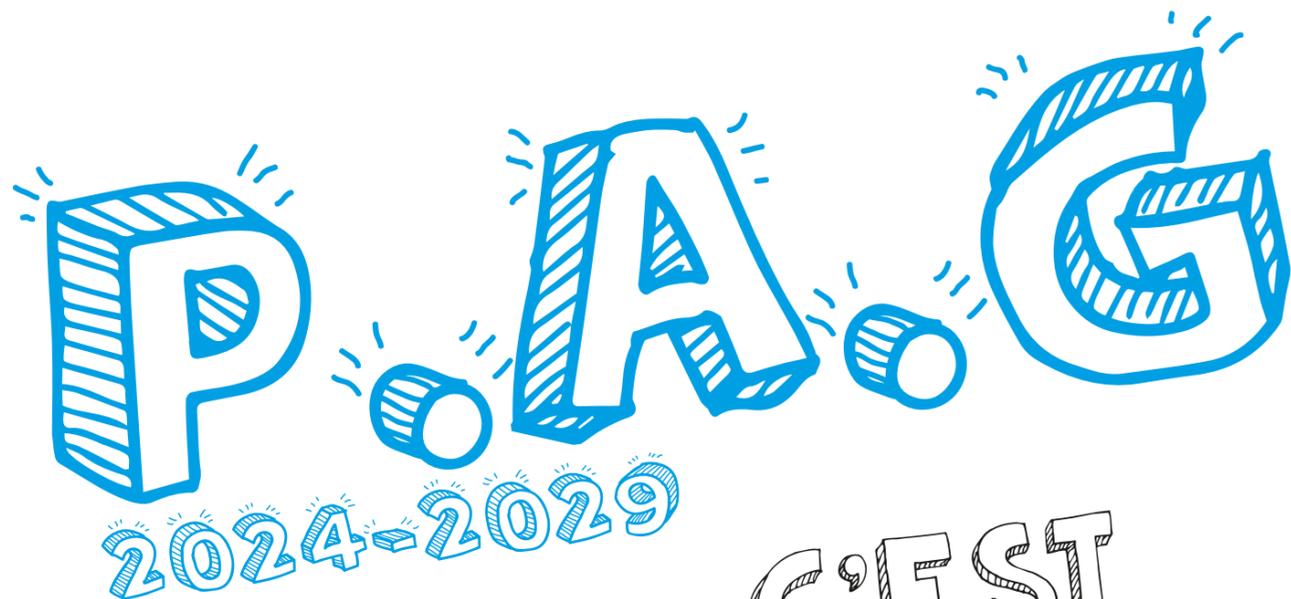
dapei

53



ÉCOUTER
LA PAGE





A l'occasion de la réactualisation de notre Projet Associatif Global (P.A.G) il nous a semblé qu'il était nécessaire de redéfinir clairement et plus simplement ce qu'est cette association familiale, l'Adapei53.

Les APEI de Laval et de Château-Gontier à leurs origines en 1958 et 1967 ont été enregistrées auprès de la préfecture de la Mayenne comme Association d'amis et de Parents d'Enfants Inadaptés.

L'Adapei53 a été créé en 2003 par la fusion de ces deux APEI et a été créée par et pour des familles de la Mayenne comme Association Départementale d'Amis et de Parents souffrant d'une déficience intellectuelle, qui se retrouvaient sans solutions pour leur enfants en situation de handicap.

Sans renier le passé et l'histoire militante de l'Adapei53 dont nous pouvons toutes et tous être fier, nous avons souhaité que le nom de notre belle Association puisse représenter l'avenir pour toutes les familles adhérentes qui la compose.

L'Adapei53 pourrait aussi signifier Accompagner l'accès aux Droits et à l'Autodétermination des Personnes pour leur Epanouissement par des dispositifs Inclusifs.

Nous avons donc organisé des groupes de travail composés d'administrateurs et de cadres de Direction. L'ensemble des CVS (Conseil à la Vie Sociale) a été impliqué pour définir les mots représentant les orientations de notre Association. Nous avons recueilli auprès des représentants des personnes accompagnées leurs mots qui pour eux correspondaient à cette nouvelle signification de l'Adapei53.

Le Conseil d'Administration a souhaité cette fois-ci que ce PAG soit plus accessible en utilisant la traduction en FALC (Facile À Lire et à Comprendre) à laquelle s'ajoute des schémas synthétiques et des supports audios et vidéos.

Il a été choisi de le décliner d'une manière plus facilement compréhensible et plus concise, avec une double page pour chacun des mots, tout en précisant les missions et les objectifs pour les 5 années à venir pour l'Adapei53.

Ce nouveau PAG 2024 - 2029 permet également une mise en lumière de l'écosystème nécessaire dans lequel évolue l'Adapei53 et qui se compose des personnes accompagnées, des familles et amis, des professionnels, des partenaires, de la MDA et de nos autorités de tarification. . .

Définition :

Un **P**rojet **A**ssociatif **G**lobal est un document qui explique le chemin à suivre pour l'association sur une durée de 5 ans.

Le P.A.G 2024 - 2029 de l'Adapei53 est résumé en 6 mots expliqués dans les pages suivantes.

Pages 1 et 2

NOTICE DE LECTURE

Pages 3 et 4

ACCOMPAGNER

Pages 5 et 6

DROITS

Pages 7 et 8

AUTODETERMINATION

Pages 9 et 10

PERSONNE

Pages 11 et 12

EPANOUISSEMENT

Pages 13 et 14

INCLUSIF

53

Pages 15/16/17

Tous les mots des CVS

Page 18/19/20

Mosaïques de photos



NOTICE
DE
LECTURE DU PAG

TEXTE DE LA PAGE DE DROITE
TRADUITE EN FALC
(FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE)

NOTICE
DE
LECTURE DU PAG

TEXTE COMPLET DÉCRIVANT
UN DES 6 MOTS DU PAG



UN DES 6 MOTS DU PAG

CE MOT EST EXPLIQUÉ
SUR LES 2 PAGES
(DROITE ET GAUCHE)

CERTAINS MOTS DES CVS (CONSEIL

DE LA VIE SOCIALE) DÉCRIVANT LE MOT DU PAG

VISUEL DE LA
TRADUCTION FALC

QR CODE
POUR UNE
VIDÉO D'UNE
PERSONNE
S'EXPRIMANT
SUR LE MOT DE
CETTE PAGE

L'Adapei53 accompagne des personnes en situation de handicap :

Les professionnels respectent :

- leurs besoins,
- leurs désirs,
- leurs attentes.

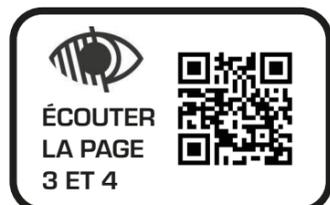
L'Adapei53 veut :

- une réponse adaptée pour tous.
- plus de places
- moins de listes d'attente

Pour cela, l'Adapei53 doit :

- faciliter les changements comme le passage de l'enfance au monde du travail
- obtenir des moyens

Adapei53



ACCOMPAGNER

aider, copains/copines, rassurer, apprendre, protéger, partager

Les mots des CVS



Regarder la vidéo de Florian Stioui, Référent Sport de l'Adapei53



L'Adapei53 a comme mission première l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental. Accompagner des personnes dans le secteur médico-social nécessite une approche respectueuse, individualisée et centrée sur leurs besoins et leurs préférences. L'Adapei53 fixe les lignes directrices pour un accompagnement bienveillant en s'appuyant sur des professionnels engagés :

> Prendre le temps d'écouter activement les besoins de la personne en situation de handicap mental avec ses préoccupations, ses désirs, ses forces, ses potentiels, ses préférences, ses défis et ses peurs. Montrer de l'empathie et s'assurer que la personne se sente entendue, écoutée et comprise. Adopter des postures rassurantes comme le « aller-vers », le « faire avec » et non le « faire à la place de ».

> Favoriser une approche globale de l'accompagnement en se familiarisant avec le profil et les spécificités de la personne en travaillant en étroite collaboration avec les familles et les aidants pour obtenir des informations précieuses.

> Impliquer la personne accompagnée et, au maximum son réseau de soutien (famille, amis, aidants), dans l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Accompagnement tout en obtenant un engagement d'investissement de l'ensemble des parties prenantes. Faire en sorte que le plan d'actions fixe et planifie des objectifs flexibles et évolutifs.

> Fournir une assistance adaptée et respectueuse pour les activités quotidiennes telles que l'hygiène personnelle, l'alimentation, la mobilité et la gestion des médicaments, en recherchant l'autonomie dans la mesure du possible.

> Encourager le développement des compétences de la personne accompagnée, en fonction de ses intérêts et de ses capacités. Cela peut inclure des activités artistiques, culturelles, sportives, éducatives, etc. Ceux-ci peuvent renforcer sa confiance en elle et sa qualité de vie.

> Evaluer régulièrement ses progrès tout en adaptant l'accompagnement en fonction de son évolution pour garantir une approche coordonnée et lui permettre de rebondir après un échec.

> Identifier et gérer les paradoxes de l'accompagnement comme par exemple « Protection et Autonomie ».

> Reconnaître le travail des professionnels et veiller à leur bien-être, pour favoriser un accompagnement de qualité. S'assurer de l'adéquation des formations et compétences aux besoins qui évoluent et qui sont de plus en plus complexes.

> Développer la coopération avec des partenaires, augmenter, diversifier les réponses et proposer des solutions innovantes.

En somme, accompagner tout au long de la vie les personnes implique la mise en œuvre d'approches individualisées, respectueuses et axées sur l'autodétermination. Nous fournirons le soutien nécessaire pour améliorer leur qualité de vie et favoriser leur inclusion sociale. Il sera nécessaire d'anticiper les différents changements ou transitions pour garantir une fluidité du parcours de la personne accompagnée. L'Adapei53 négocie pour obtenir les moyens nécessaires et suffisants afin de permettre cet accompagnement bienveillant

L'Adapei53 milite pour garantir une Réponse Accompagnée Pour Tous et regrette le manque de places avec des listes d'attente encore trop longues provoquant des situations familiales inquiétantes.

Pour défendre les droits des personnes, beaucoup de lois existent :

par exemple : la charte des droits et des libertés.

Elle dit que la personne accompagnée doit :

- avoir les mêmes droits que tout le monde
- être incluse dans la société
- avoir la meilleure vie possible

Les personnes accompagnées ont de plus en plus de droits.

L'Adapei53 :

- vérifie que ces droits sont respectés
- a peur que l'informatique entraîne de nouvelles inégalités
- réclame le droit à la différence

Adapei53



DROITS

Les mots des CVS →

les règles, s'exprimer, faire des activités, respect

Regarder la vidéo de NousAussi, animée par Christophe Dellièvre



Le droit des personnes dans le secteur médico-social concerne les lois, réglementations et politiques mises en place spécifiquement pour assurer l'égalité des droits, l'inclusion sociale et le bien-être des personnes vivant avec un handicap au sein de la société. L'Adapei53 veille notamment au respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, rédigée et adoptée en 2003.

Elle milite pour l'accès aux droits des personnes accompagnées sachant que les lois et réglementations :

> Garantissent la non-discrimination fondée sur le handicap, les mêmes droits et opportunités pour tous. Cela peut inclure l'accès et l'accessibilité à l'éducation, à l'emploi, au droit de vote, aux logements, aux loisirs, aux sports, aux vacances, aux services de santé et aux bâtiments publics...

> Fixent les modalités d'application du droit des personnes en situation de handicap à exercer leur autonomie et leur capacité de prise de décision. Cela implique de respecter leurs droits à une vie sociale, familiale, affective, sexuelle, etc ...

> Prévoient des mesures pour protéger les personnes accompagnées contre la maltraitance, la négligence et l'abus. L'évaluation des établissements et services médico-sociaux et la mise en place de mécanismes de signalement contribuent à cet engagement.

> Proposent des dispositions en matière de Prestations de Compensation du Handicap qui peuvent être sollicitées auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie ce qui permet aux personnes accompagnées d'avoir recours à des Services de soutien spécialisés via une contractualisation.

> Prévoient désormais un statut et de l'aide au répit pour les aidants.

En réponse à l'évolution de la législation en faveur des personnes accompagnées l'Adapei53 :

> Transforme le statut des travailleurs handicapés en ESAT.

> Renforce la participation active dans le cadre des CVS et cela se traduit par une consultation adaptée des personnes accompagnées lors de l'élaboration de projets ou d'avis sur le fonctionnement et l'organisation des établissements et services.

> Propose de la sensibilisation au grand public et de la formation aux professionnels de la santé et du secteur social sur les besoins et les droits des personnes en situation de handicap.

> Permet l'accès au dossier des personnes et applique le Règlement Général sur la Protection des Données ainsi que la nouvelle législation en matière de partage d'informations de santé.

Nous constatons que les droits spécifiques des personnes en situation de handicap sont de plus en plus complets. L'Association milite et œuvre pour le respect et l'application du droit. Les Recommandations de la Haute Autorité en Santé fixent les bonnes pratiques professionnelles. Cependant, nous restons vigilants à l'accès aux droits notamment du fait de la numérisation des services administratifs qui produit indirectement une nouvelle forme de discrimination.

L'Adapei53 revendique toujours et avec une forte conviction le droit à la différence.

Pour s'autodéterminer, il faut un accompagnement adapté.

Cela veut dire que les personnes accompagnées, les professionnels et les familles :

- se font confiance
- acceptent de prendre des risques
- comprennent qu'ils ont le droit de se tromper

Pour améliorer l'autodétermination des personnes accompagnées,

il faut que tout l'entourage travaille ensemble.

Il faut mettre en place des règles communes,

par exemple une charte de l'autodétermination.

L'autodétermination c'est pouvoir :

- faire des choix pour sa vie.

Quelles que soient ses difficultés, sa parole doit être écoutée.

L'autodétermination c'est pouvoir construire sa vie en fonction de ses envies, ses besoins et ses valeurs.

L'autodétermination, ça veut dire aussi qu'on ne doit pas :

- forcer la personne accompagnée à prendre une décision.
- prendre une décision à sa place.

L'autodétermination se réfère au droit des personnes à prendre des décisions concernant leur propre vie et à être actrices de leurs propres choix, en dépit de leur handicap mental. Voici quelques éléments clés liés à l'autodétermination que portent l'Adapei53 pour garantir sa place de citoyen à chaque personne accompagnée :

> Prendre des décisions concernant sa propre vie et ses propres choix et cela peut inclure des choix liés à son mode de vie, à sa santé, à son éducation et à son environnement.

> Evaluer individuellement leurs compétences, avec un besoin de soutien si nécessaire, pour déterminer dans quelle mesure elles peuvent participer activement aux décisions éclairées les concernant.

> Garantir que les décisions prises soient dans le meilleur intérêt de la personne, de sa sécurité et du respect des autres. Elle a le droit d'expérimenter, de se tromper, d'hésiter, de refuser ou de changer d'avis.

Les professionnels recevront une formation appropriée pour comprendre les droits des personnes accompagnées à l'autodétermination et pour les aider à comprendre les options disponibles. La Communauté 360 du fait de ses missions pourrait être ressource de formation en autodétermination pour l'Adapei53.

Chacun, dans l'Association, doit fournir un soutien adapté aux personnes et :

> Transmettre des informations claires et accessibles

> S'assurer que la communication avec les personnes accompagnées est adaptée à leurs capacités.

> Utiliser des supports visuels, de langage simplifié ou d'autres méthodes de communication alternative.

En résumé, l'autodétermination des personnes est primordiale afin de respecter leurs droits et promouvoir leur inclusion sociale, leur joie de vivre et leur bien-être.

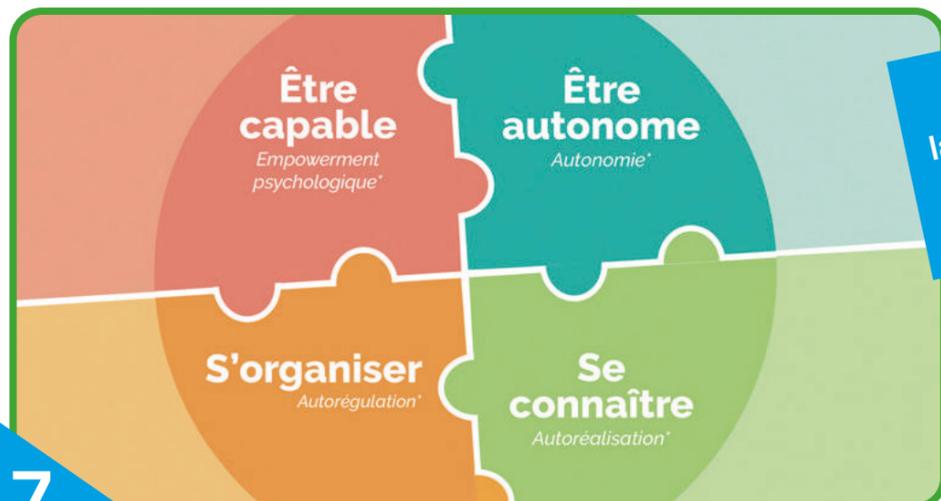
Adapei53

AUTODÉTERMINATION

exister, projet de vie, être sûr de soi, choisir, libre de se tromper, changer



Les mots des CVS



Regarder la vidéo de NousAussi, animée par Christophe Dellière



Cela nécessite une approche centrée sur la personne et une collaboration étroite entre les personnes, leur entourage et les professionnels. L'autodétermination peut se résumer par le slogan de l'Association NOUS AUSSI « RIEN POUR NOUS, SANS NOUS ! ».

Notre approche d'accompagnement évolue vers plus d'inclusif et de prise en compte des choix. Les pratiques médico-sociales doivent donc s'adapter pour refléter cette nouvelle orientation. Les personnes accompagnées soutenues par leur environnement aidant deviennent les actrices principales et doivent s'engager, s'émanciper, s'élever voire même prendre des risques mesurés, adaptés ou partagés.

Pour cela l'Adapei53 va déployer une organisation apprenante qui permet de penser le travail ensemble et à ce titre, elle permet d'apprendre de ses expériences et de ses échecs. Au sein de l'Adapei53, les activités sont sources d'apprentissage et de capitalisation. Le développement individuel est au service du collectif, celui-ci s'enrichit de la diversité des individualités. Dans cette organisation souhaitée à l'Adapei53, tous les membres apprennent les uns des autres.

L'Adapei53 souhaite que cette communication transversale permette l'émergence d'une intelligence collective contribuant au développement durable de l'Association.

L'Adapei53 accompagne des personnes avec un handicap mental.

Le handicap mental c'est la conséquence d'une déficience intellectuelle.

Le handicap mental peut amener des difficultés :

- pour réfléchir,
- communiquer,
- faire des choix

L'association accompagne de plus en plus de personnes avec un handicap psychique.

La personne vivant avec un handicap a aussi des capacités, des envies...

Notre objectif est de mettre en avant les compétences de chacun.

L'Adapei53 accompagne des personnes en situation de handicap, tel que défini par la loi du 11 février 2005 dans son article 114. A ce jour, les personnes en situation de handicap mental restent prioritairement accompagnées au sein de l'Adapei53. Les personnes avec des troubles psychiques sont cependant plus nombreuses ce qui amène de nouvelles modalités d'accompagnement et de partenariat avec les services psychiatriques.

Les personnes en situation de handicap mental ont des capacités intellectuelles, cognitives et émotionnelles altérées. Cela peut entraîner, par exemple, des limitations dans leur quotidien, leur gestion des émotions, leurs interactions avec l'environnement, leur compréhension des informations et la prise de décision.

Le handicap mental peut se manifester à des degrés variés de sévérité et peut résulter de diverses causes, telles que des facteurs génétiques, des Troubles NeuroDéveloppementaux, des lésions cérébrales ou d'autres origines médicales.

Selon l'U.N.A.P.E.I., le Handicap Mental serait à différencier du Handicap Psychique qui lui, n'affecterait pas directement les capacités intellectuelles, mais serait « la conséquence d'une maladie mentale ».

Si l'on s'attache à l'accompagnement au quotidien, on gagne souvent à rencontrer la personne accompagnée dans sa singularité, plutôt que sous l'angle d'une catégorie à laquelle elle est censée appartenir.

Les personnes accompagnées peuvent avoir besoin d'un soutien spécifique et adapté pour mener une vie épanouissante, pour gérer leur vie quotidienne et favoriser leur participation active dans la société.

L'Adapei53 intervient, en réponse à une notification d'orientation de la MDA pour offrir des services, des soins et un accompagnement adapté afin de maximiser le bien-être de la personne accompagnée, son autonomie et son inclusion sociale. Les prestations proposées par l'Adapei53 visent à répondre aux besoins spécifiques de chaque personne, définis dans la nomenclature nationale SERAFIN-PH (besoins, autonomie, participation sociale et santé).

Adapei53

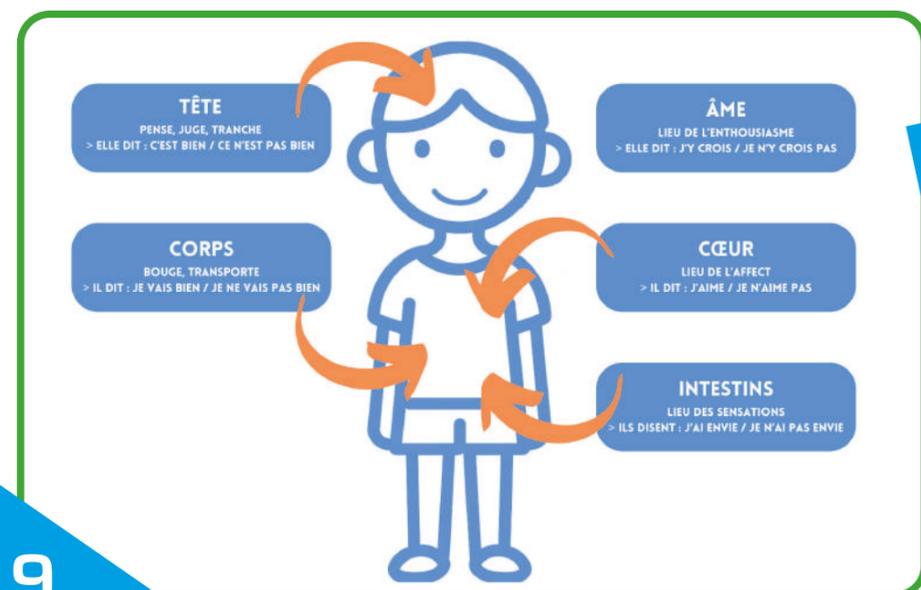


PERSONNE

liberté d'expression, sans regard porté,

jugement, unique, confiance, aidante, aimer

Les mots des CVS



Regarder la vidéo de Paul Lecallennec, Directeur de la MDA



Pour autant, l'Adapei53 fixe les limites de sa mission d'accompagnement à ses places disponibles et à ses conditions d'accueil. Cet accueil de plus en plus complexe peut être remis en cause dans le cas d'atteintes à la sécurité d'autrui ou de la personne elle-même.

Chaque situation sera évaluée en lien avec la MDA prenant en compte le contexte, les partenariats et la prise en charge en matière de soins.

Les personnes accompagnées sont uniques et développent des stratégies que l'Adapei53 s'attachera à accompagner tout au long de la vie sachant qu'elles peuvent évoluer dans le temps. Il est essentiel d'adopter une approche personnalisée lorsqu'il s'agit d'évaluer les capacités, les opportunités d'apprentissage, le développement personnel, la participation à des activités et de fournir un soutien approprié pouvant aider à exploiter le potentiel des personnes accompagnées.

L'Adapei53 rappelle que plutôt que de se focaliser sur les limitations, il est important de reconnaître et de valoriser les compétences diverses adaptatives, les forces et les ressources de chacun pour faire face à leurs défis.

L'épanouissement c'est le respect :

- de la dignité,
- des choix,
- des droits,
- des capacités de la personne accompagnée.

Pour cela, l'Adapei53 :

- propose un soutien adapté
- aide à l'inclusion
- favorise la participation de chacun

L'Adapei53 aide les personnes accompagnées à :

- gérer leurs émotions
- créer du lien avec les autres
- développer leur bien-être

Adapei53



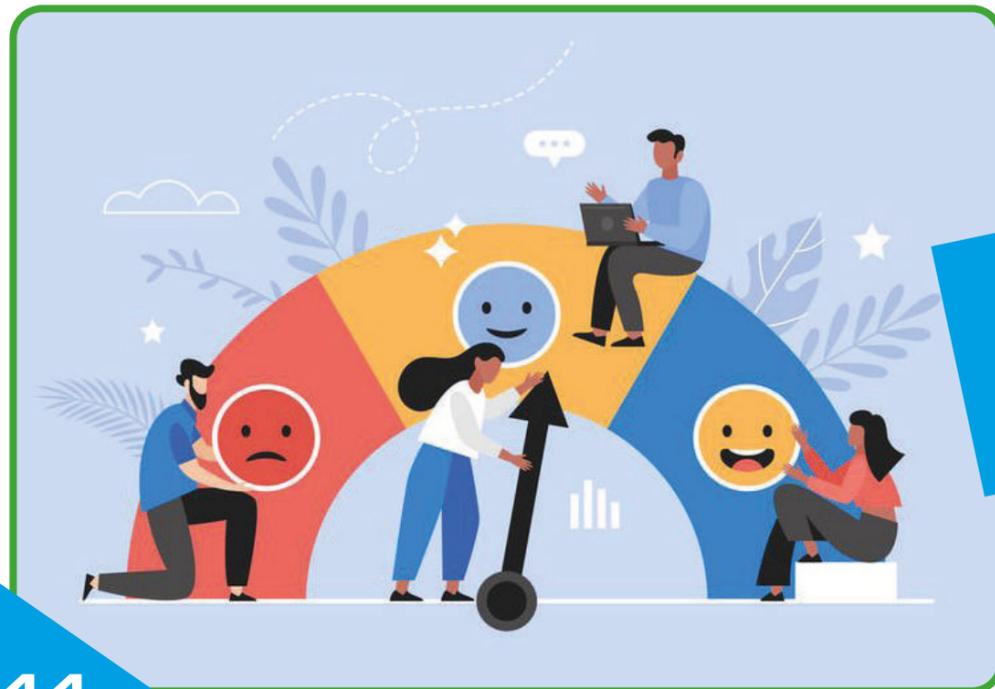
EPANOU

bien-être, travail, heureux,

ISSEMENT

les rencontres, estime, bien entouré

Les mots des CVS



Regarder la vidéo de Pierre Acqueberge, Président de L'Adapei53



L'Adapei53 vise l'épanouissement des personnes en offrant des opportunités, des supports et des environnements qui favorisent le développement personnel, social et émotionnel. Voici quelques éléments importants pour promouvoir l'épanouissement au sein de l'Adapei53 :

> Les Actions : Favoriser la participation active des personnes accompagnées dans la vie de leur communauté. Encourager leur implication dans des activités sociales, culturelles et récréatives qui les intéressent. Offrir des opportunités d'apprentissage et de développement de compétences ; cela peut inclure des activités éducatives, scolaires, artistiques, sportives et professionnelles. Les personnes accompagnées ont des intérêts, des passions et des talents uniques. Identifier et soutenir ces domaines contribue à renforcer leur estime de soi et leur bien-être.

> Les Locaux et leur environnement : Favoriser la vie sociale et l'accessibilité en réfléchissant à l'implantation des lieux d'accueil (ville, campagne). Construire des lieux d'accueil agréables et s'assurer que les installations soient adaptées à leurs besoins (environnements physiques, émotionnels, sociaux ...) et aux rythmes de vie des personnes en respectant l'impact sensoriel, notamment pour un pôle autisme. Garantir l'accessibilité, la sécurité, la conformité et le confort sont des éléments primordiaux.

> Les relations avec les autres : Aménager les locaux pour permettre des modes de vie adaptés aux besoins des personnes en conciliant intimité et vie en collectivité comme par exemple sur le site de La Mazure. Encourager les interactions positives avec les pairs, les familles, les amis et les membres du personnel.

> Les professionnels : Faire preuve d'empathie envers les personnes accompagnées qui peuvent faire face à des défis émotionnels spécifiques. Apporter une vigilance accrue à leurs réactions dans le respect du rythme de chacun. Se former à adopter des approches positives, comme par exemple la pédagogie de la réussite, centrées sur la personne et favorisant l'épanouissement. Évaluer régulièrement la satisfaction des personnes et ajuster les accompagnements en conséquence. Viser l'apaisement et le bonheur en mettant en place des initiatives pour promouvoir la santé mentale, le bien-être émotionnel, la gestion du stress...

L'épanouissement repose sur le respect de la dignité, des choix, des aspirations, des confessions, des droits et la reconnaissance du potentiel de chaque personne accompagnée. En offrant un soutien adapté, en favorisant l'inclusion et en promouvant leur participation active, on peut contribuer à créer des environnements dans lesquels ces personnes peuvent s'épanouir pleinement.

L'Adapei53 garantira un accompagnement bienveillant, teinté de joie et de bonne humeur.

L'inclusion pour les personnes porteuses de handicap, c'est :

- être considérées
- avoir les mêmes droits que tout le monde.

L'inclusion est différente pour chaque personne accompagnée.

L'Adapei53 travaille sur l'inclusion avec :

- les écoles,
- les acteurs sociaux par exemple les maisons de quartiers,
- les associations,
- les entreprises...

L'inclusion des personnes en situation de handicap mental est un processus qui vise à tendre vers une égalité de traitement et un accès au droit commun. Malgré l'air du temps qui est à l'inclusion systématique, force est de constater que ce n'est pas une solution aussi universelle. Toutes les personnes accompagnées ne peuvent pas s'insérer, de la même façon, dans le monde dit « ordinaire ». Les actions portées par l'Adapei53 depuis de nombreuses années favorisent l'inclusion (avec les acteurs sociaux, les écoles, les entreprises, les associations...).

Voici quelques exemples portés par l'Adapei53 en faveur de l'inclusion des personnes :

> Education : S'assurer que les personnes accompagnées aient accès à une éducation de qualité, adaptée à leurs besoins et à leurs capacités. Nous veillerons à l'existence de classes inclusives avec des locaux et des supports pédagogiques adaptés ainsi qu'à la présence d'enseignants de l'éducation nationale formés à la connaissance des handicaps et à l'inclusion.

> Habitat : Créer des solutions innovantes d'habitat inclusif en s'appuyant sur l'Aide à la Vie Partagée. Réfléchir à la transformation de l'habitat traditionnel type Foyer d'Hébergement, comme la Résidence du 8 mai, vers de nouvelles formes dites « hors les murs ».

> Emploi : Promouvoir l'emploi des travailleurs handicapés en veillant à ce qu'ils aient des opportunités d'insertions professionnelles équitables et adaptées à leurs compétences. Mettre en place des programmes de formation comme la Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience et des environnements de travail inclusifs en s'appuyant sur l'Emploi Accompagné.

> Santé : Garantir que l'accessibilité des services de santé soit effective et adaptée aux besoins des personnes (des services de santé mentale, des soins médicaux, ...) Accompagner et adapter les prestations en matière de prévention liée à la santé.

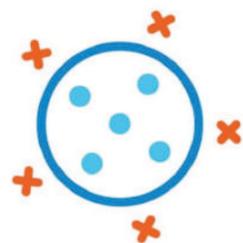
Adapei53

↓
INCL USIF

ensemble, tolérance, égalité,

acceptation, milieu ordinaire

Les mots des CVS



EXCLUSION



INTEGRATION



INCLUSION



Regarder la vidéo de Guillaume Cousin Conseiller pédagogique DSDEN 53



> Sensibilisation : Organiser des campagnes de sensibilisation pour que le public et les professionnels partenaires connaissent les réalités et les besoins des personnes handicapées mentales, afin d'obtenir de la tolérance, de la considération et de réduire les préjugés. Impliquer les familles, les amis et les membres de la communauté, en créant des environnements sociaux inclusifs, dans le soutien et l'inclusion des personnes accompagnées. Créer des réseaux de soutien solides et définir les responsabilités. Préparer et accompagner tous les aspects nécessaires à la réussite de l'inclusion. Soutenir les accueillants et valoriser leur « savoir y faire ».

> Evaluation : Les programmes, les politiques et les services seront évalués régulièrement pour garantir qu'ils soient inclusifs et répondent aux nouveaux besoins des personnes accompagnées.

L'inclusion des personnes handicapées mentales nécessite l'engagement de l'ensemble des acteurs, notamment : les personnes concernées, les familles, les gouvernements, les partenaires, les professionnels et la société dans son ensemble. L'organisation en 4 dispositifs au sein de l'Adapei53 favorise le décloisonnement afin de faciliter la logique de parcours et les transitions.

L'Adapei53 n'oppose pas les solutions inclusives aux accompagnements en établissement et service mais au contraire recherche cette complémentarité nécessaire et qui peut-être réciproque.

ÉCOUTER LA PAGE 17

EPANOUISSEMENT

← Les mots des CVS

stage rencontres
 heureux
 ému bons
 devenir voie
 joyeux gaîté
 donner épanoui. joie
 amis é vie sourire
 sport outils unis avoir être faire
 respect estime
 famille passions affectifs
Épanouissement
 vers cèlibataire avenir
 fêtes chose bien travail autre
 grandir bonheur aller partager souriant
 animaux ouvrir adapter autres accomplir positif
 autonome autonomie différent familles savoir trouver



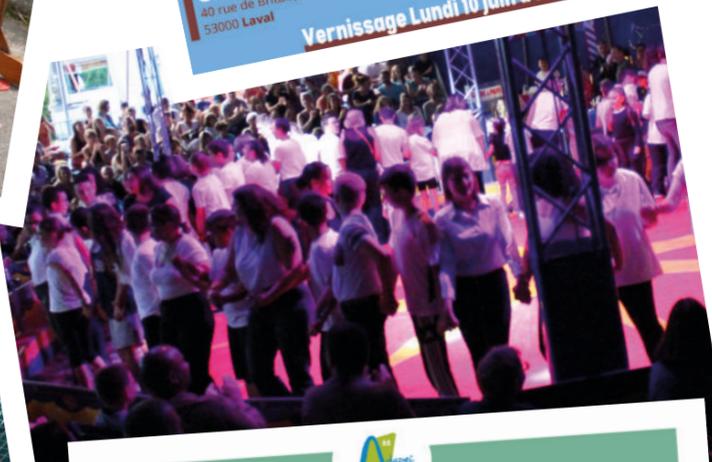
EXPOSITION visuelle et sonore

Travaux réalisés par les enfants de la section SEES de l'IME JB Messenger, suite à la résidence d'Anne Merceron de la compagnie La Salamandre. En partenariat avec l'EDI La croisée pour les captations sonores et interviews.

visible du 10 juin au 29 juin 2024

au Quarante
 40 rue de Britais, 53000 Laval

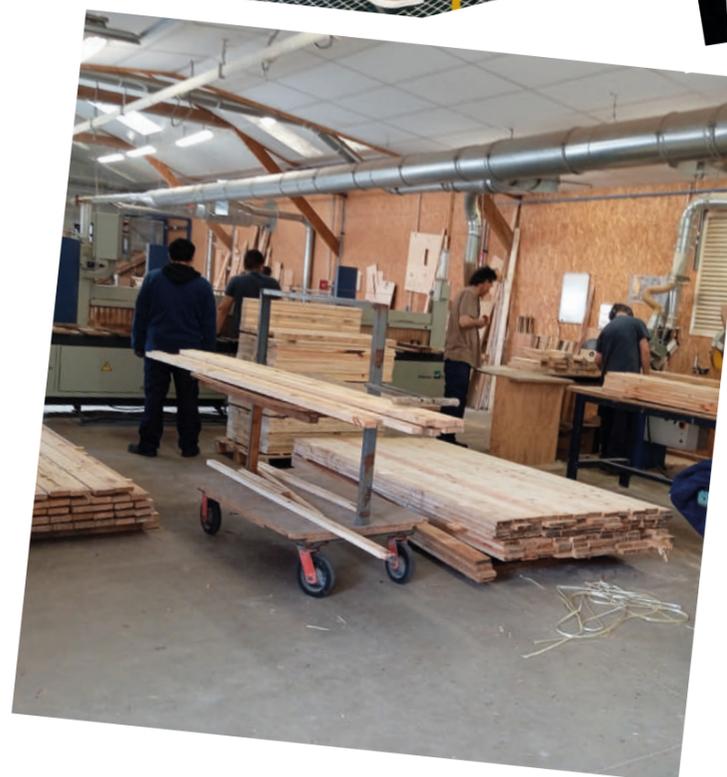
Vernissage Lundi 10 juin à 14h au Quarante



INCLUSIF

← Les mots des CVS

accepter RAE
 égalité groupe
 refusé formation
 chance intégrer donner
 milieu travail
 limites Inklusif éducation
 regard lois outils peur habitat
 continue être société moyens Acquis
 risque exclu protéger acceptation associer
 personnes reconnaissance mentalités
 changer adapter sensibilisation école
 social bienveillance ordinaire tolérance



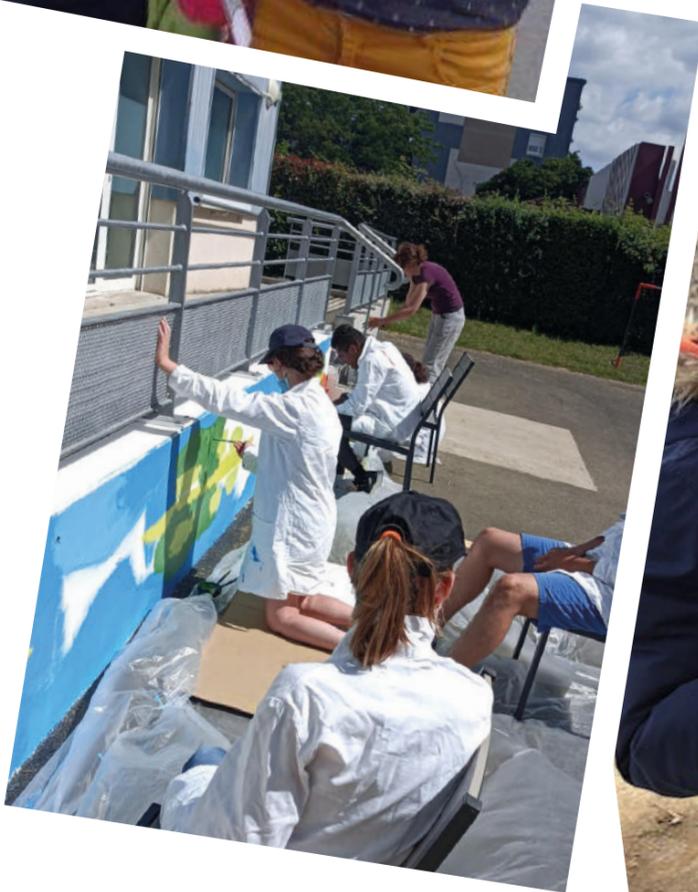
INVITATION

12H30 - PIQUE-NIQUE OU REPAS PAYANT
 14H00 - ACTIVITÉS
 CONCERT + DANCE FLOOR
 COURT-MÉTRAGES
 KAMISHIBAI
 BAO PAO
 COURSE DE LED
 16H00 - REMISE DE MÉDAILLES
 17H30 - COCKTAILS + MIGNARDISES
 18H00 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ALLEZ, ON DANSE!

VENDREDI 21 JUIN
 12H30 A 20H00

ENTRÉE GRATUITE
 Adapei 53 - C2A - RUE DES FRÈRES LUMIÈRE - LAVAL





Retrouvez le PAG 2024 - 2029 et ses vidéos sur notre site internet
www.adapei53.fr